

MINUTA – GT AGRI (18.01.2024)

Participants :

BELCHEV Nikolay, SCHWEIZER Cyrille, LAYE Jacqueline, Balteanu Carla, CIONGA Cristina, Cretu Alina, Amaricutei Adrian, Gabor RAVICZKI, Zarnescu George, BENGULESCU Bogdana, Lebada Ana Maria, MOCANU Angelica, CUTUS Marius, COMAN Madalina, IONICI Ondine, PETRE Olivia Maria, MIHAI Alina, TRIBOI Roxana, SERPE Alexandru, STATE Alexandra, TUBOSARU Irina, CHIRIAC Paulina.

Ordre du jour :**1) Présentation de Nikolay Belchev, nouveau responsable du groupe de travail dédié à l'agriculture**

- directeur général d'Expur, une société de l'industrie française et de l'agroalimentaire, Avril ;
- auparavant, il était directeur des ventes et du marketing chez Expur ;
- diplômé de l'INSEAD - Certificate in Global Management program et titulaire d'un master ;

2) Priorités de travail et projets pour 2024

- décarbonisation de l'agriculture, projets, goulets d'étranglement
- développement de la chaîne agriculteur -> transformateur -> distributeur pour créer plus de valeur ajoutée
- plus proche des agriculteurs.

Discussion :

- La Roumanie, parmi les 17 pays de l'UE qui n'ont pas soumis le rapport calculant leurs émissions de CO
- de l'UE ;
- La production agricole en Roumanie n'est pas durable et devient non durable et non compétitive ;
- Les pays qui ont soumis leur étude sur les émissions de carbone bénéficient d'un meilleur traitement de la part de la Commission européenne.
- Commission européenne -> les agriculteurs roumains sont contraints de vendre à des prix inférieurs pour être compétitifs ;
- Directive RED II/2018 -> pour des raisons inconnues, le rapport n'a pas été envoyé ;
- Directive RED III -> contient des normes encore plus ambitieuses ;
- Petits agriculteurs : incapables d'obtenir des financements, non connectés au marché ;

- Plus le rendement par hectare est faible, plus la pollution est élevée -> importance de l'éducation ;
- Importance d'une gestion intelligente de l'eau -> technologies modernes de collecte de l'eau, développement de systèmes d'irrigation, introduction de l'agriculture de précision
- développement de systèmes d'irrigation, introduction de l'agriculture de précision ;
- Trouver la méthode pour identifier et calculer l'empreinte carbone de T0 à T1 ; -> il existe une initiative européenne sur la quantification des émissions de carbone ; -> il existe une initiative européenne sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre.
- une initiative européenne sur la quantification du carbone, mais aussi des entreprises privées qui proposent des certificats de carbone (ce qui est également bénéfique pour l'agriculteur).
- Il existe une initiative européenne sur la quantification du carbone, mais aussi des entreprises privées qui proposent des certificats de carbone (ce qui est également avantageux pour l'agriculteur en termes de financement) ;
- L'importance de développer la chaîne agriculteur -> transformateur -> distributeur : la Roumanie a un énorme potentiel ;
- - Importance de favoriser les chaînes courtes ;
- - Importance de la formation et de l'information des consommateurs ;
- - Programme Horizon : relier les clusters, les universités, les instituts de recherche -> manque de fonds et de projets de recherche en Roumanie.
- projets de recherche en Roumanie ;
- - Grand nombre de petits agriculteurs -> Comment les réunir (coopérative) ?
- - Ci-joint, l'invitation à l'événement APPR -> confirmation de la participation par un message à Mme Sorinela Ghiță
- à l'adresse comunicare@forumulappr.ro ;

Conclusions :

- 1) Accord sur les trois priorités ;
- 2) Thème du prochain groupe de travail : Grand nombre de petits agriculteurs -> Comment les réunir ? (coopérative) ?
- 3) Appel à la création d'un groupe de travail pour rédiger le rapport (ROMANIA GHG EMISSIONS REPORT NUTS 2 - 2024) afin de calculer les valeurs d'émissions de gaz à effet de serre (informations disponibles ci-dessous. Si vous êtes intéressé, veuillez envoyer un courriel à alexandra.state@ccifer.ro ;

RAPPORT SUR LES ÉMISSIONS DE LA ROUMANIE GES NUTS 2 - 2024

OBJET : Préparation du rapport de calcul des valeurs d'émissions de gaz à effet de serre provenant de la culture de matières premières telles que les graines oléagineuses et les céréales au niveau des zones de Roumanie classées au niveau 3 de la NUTS.

Contexte : La directive sur les énergies renouvelables 2018/2001 (REDII) exige des critères de durabilité pour biocarburants, les bioliquides et le biogaz, y compris la mesure de leurs émissions de GES et des réductions d'émissions de GES par rapport aux combustibles fossiles.

CCIFER

Gheorghe Titeica 212-214 | Ethos House | Etaj 3 | Sector 2 | Bucuresti
www.ccifer.ro | ccifer@ccifer.ro

Conformément à l'article 31 de la directive RED II, les États membres de l'UE peuvent soumettre des valeurs pour les émissions de GES provenant de la culture de matières premières au niveau des régions NUTS 2 (ou NUTS 3 plus détaillées), calculées par culture.

L'objectif du présent rapport est de calculer ces valeurs au niveau de la région NUTS 2 conformément à la méthodologie RED II, ce qui permettra de remplaceront celles du rapport national 2010 utilisant la méthodologie RED I. Ce travail sera réalisé avec le soutien de l'autorité publique (Ministère de l'Agriculture) qui enregistrera et soumettra le rapport accompagné de la documentation à la Commission européenne dans toutes ses versions.

Justification de la nécessité et de l'opportunité du rapport lors de la réunion du 11 octobre 2023 entre le Comité RED II sur la durabilité des biocarburants, les bioliquides et la biomasse, la CE a informé les États membres de l'UE qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de la directive 2018/2001 (RED II), les valeurs NUTS prévues par la directive 2009/28/CE (RED I) ne sont plus applicables et qu'une mise à jour est nécessaire.

Il convient donc d'actualiser ces valeurs nationales conformément à la nouvelle législation en vigueur.

En l'absence de communication et d'approbation des valeurs nationales des émissions de GES dues à la culture au niveau NUTS 2, les agriculteurs et les transformateurs roumains pourront vendre des produits durables (huiles, biocarburants) uniquement avec des valeurs d'émission de GES par défaut (analogues à celles des pays non membres de l'UE), ce qui crée des désavantages concurrentiels.

Application de la méthodologie de l'annexe 5C de la RED II et de l'annexe 7 du règlement UE 996/2022, ainsi que du rapport du GIEC pour le N2O au premier trimestre 2024, la Commission européenne fournira un modèle pour guider le processus de calcul, permettant d'aligner les rapports des États membres de l'UE sur les attentes du comité d'évaluation. Ce modèle sera obligatoire pour vérifier l'intégrité des données soumises dans le rapport national.

Les résultats des émissions de GES au stade de la production de matières agricoles seront exprimés en grCO₂eq/kg de matière première (matière sèche) en faisant la distinction entre la partie intrants et la partie N₂O/ et en mettant en évidence séparément les émissions liées aux intrants et celles liées aux intrants et celles liées au N₂O (et en grCO₂eq/MJ FAME ?